

N/REF : 3/07/2025 10H18 C:000053 I:02533
V/REF : AC/C23071
V/Email reçu le Jeudi 03/07/2025 a 10H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JDLI
IMMEUBLE : JRD LISE - JDLI
RUE JEANNE MALIVEL
.
35230 ST ERBLON

Rennes, le 15 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 8 MALIVEL - ADM COMMUNE ST ERBLON
06 17 14 04 49 OU M LERENARD 06 22 73 51 74
ESPACE COMMUN N° 121416, PORTE N°, REZ DE CHAUSSEE, DIVERS

MOTIF : REMPLACEMENT RÉDUCTEUR DE PRESSION

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE RÉDUCTEUR DE PRESSION
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/07/25 a 14H55 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL185-Rempl. Réducteur de pression	1	90,00	90,00
TOTAL H.T.				90,00
T.V.A. a 10,00%				9,00
TOTAL T.T.C.En EURO				99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.